

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 mai 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 05 21 -04- SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes élémentaires - année scolaire 2023-2024

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/05/2024
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/05/2024
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/05/2024
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.442-5 du code de l'éducation, « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. » Il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2023-2024, le montant des subventions de fonctionnement attribuées à l'école privée sous contrat d'association "Notre dame des vallons" pour les classes élémentaires.

Le montant de la subvention est égal :

**Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal**

**Définition du forfait communal** : Montant des frais engagés (entretien de bâtiment, eau, chauffage, éclairage, téléphone, salaires personnel d'entretien, fournitures scolaires, crédit bureau, entretien de matériel) au cours de l'exercice 2023 pour l'école élémentaire publique / Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique

Ainsi, le forfait communal de la commune par élève de classe élémentaire est de : 431, 44 €

Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique	329
Montant des dépenses de fonctionnement	141 944, 46 €

La subvention à l'école privée « Notre Dame des Vallons » s'élève à 62 127, 36 €.

Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal : 144 x 431,44 €

Le montant de la subvention 2023 s'élève donc de 65 015, 62 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'éducation,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour**  
**Mme Isabelle VIDAL sort de la salle et ne prend pas part au vote**  
**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**VOTE** une subvention de fonctionnement de **62 127, 36 €** pour l'année scolaire 2023-2024 à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes d'élémentaire ;

**DIT QUE** le montant sera prélevé au chapitre 65 du budget 2024 dûment approvisionné.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
**23.05.24**  
et de la publication en mairie le  
**23.05.24**

Le secrétaire  
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

